EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 27/06/2025

Délibération n° AP-2025-56 – Adoption du compte administratif de l'exercice 2024 de la Régie de Transports Territoriale de Guyane

L'an deux mil vingt cinq et le vendredi 27 juin à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Gilles LE GALL, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Keena Annick LEONCE, Monsieur Jean-Luk LEWEST a donné procuration à Monsieur Roger ARON, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Félix DADA, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Crépin KEZZA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Serge LONG HIM NAM a donné procuration à Monsieur Gilles LE GALL, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Jocelyn Roger THERESE, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Monsieur Benfélino WAARHEID, Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Madame Sergina TELON a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents : M. Emmanuel PRINCE, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° AP-2025-57-12 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis des commissions Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 26/06/2025 , Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 26/06/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-57-12

ARTICLE 1 : **ADOPTE** le compte administratif 2024 de la Régie de Transports Territoriale de la Guyane.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

25 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET
18 CONTRE	Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Pierre DESERT, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Claude PLENET, Mme Sergina TELON, M. Benfélino WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE
2 ABSTENTION	Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN
1 ne prend pas part	M. Gabriel SERVILLE

au vote	
NUL(S)	

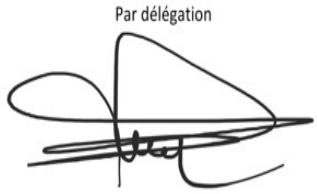
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 27 juin 2025.

Date d'envoi en préfecture : 09/07/2025
Date de retour préfecture : 09/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250627-lmc176589-DE-1-1
Publiée le : 09/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA